La situation des femmes issues des groupes minoritaires dans l'Union européenne

2003/2109(INI) - 19/02/2004

La commission a adopté le rapport d'initiative de Mme María Elena VALENCIANO MARTÍNEZ-OROZCO (PSE, E) sur la situation des femmes issues de groupes minoritaires dans l'Union européenne. Le rapport se concentre en particulier sur les problèmes auxquels sont confrontées les femmes handicapées, les femmes migrantes et les femmes issues de la communauté rom. Ces trois groupes doivent souvent faire face à des discriminations multiples, fondées sur le sexe et parce qu'elles font partie de minorités. Les députés indiquent que les mesures anti-discrimination devraient tenir compte de ces questions, et ils proposent une série de mesures pratiques pour résoudre ces problèmes. En ce qui concerne les femmes handicapées, le rapport exhorte les États membres à assurer la transposition et la mise en œuvre, dans les plus brefs délais, de la directive de 2000 relative à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. De plus, les intérêts et besoins des femmes handicapées devraient être pris en considération dans toutes les politiques, tous les programmes et instruments communautaires concernés, tels que le Fonds social européen, la lutte contre l'exclusion sociale, les initiatives dans le domaine de la société de l'information, etc. Les États membres sont priés de favoriser l'accès des femmes handicapées à l'éducation, à la formation et à l'emploi dans un environnement ordinaire, la constitution de réseaux de femmes handicapées et de groupes d'entraide et la participation des femmes handicapées à la vie politique et aux processus de prises de décision. Les médias sont invités à prendre des initiatives pour changer les attitudes et les comportements à l'égard des femmes handicapées. Les députés demandent aux États membres d'élaborer une stratégie visant à promouvoir l'intégration des femmes migrantes dans le pays d'accueil par: l'organisation de cours de langue et de culture générale du pays d'accueil à des prix abordables; la sensibilisation accrue du personnel des services publics à la diversité culturelle et à l’égalité des genres; la promotion de campagnes de sensibilisation des populations migrantes au sujet de l'importance de l'éducation des femmes et des filles. La commission recommande également aux États membres et aux instances communautaires de tenir particulièrement compte de la situation des femmes musulmanes dans l'UE et de mettre en œuvre des mesures visant à protéger ces femmes contre la violation de leurs droits humains, au sein des communautés religieuses, et contre des pratiques qui «entravent l'éducation, la formation, l'emploi, la promotion et surtout l'intégration dans les pays d'accueil». En outre, le rapport demande que des mesures soient prises pour combattre les mutilations génitales féminines et les mariages forcés, ainsi que des mesures qui reconnaissent ces persécutions comme motifs légitimes pour une demande d'asile. Concernant les femmes rom, les députés attirent l'attention sur le besoin d'assurer l'application effective des politiques mises en œuvre aux niveaux communautaire et national susceptibles d'améliorer la situation de ce groupe et sur l'intégration de la problématique les concernant dans toutes les politiques et programmes pertinents en matière d’emploi, le Fonds social européen, le programme Daphné, etc. Sans oublier la consultation des femmes rom lors de l'élaboration de tous les programmes et mesures susceptibles de les affecter. Enfin, le rapport demande aux gouvernements concernés de prendre des mesures visant à améliorer la protection de la santé reproductive et sexuelle des femmes rom, à prévenir et supprimer les stérilisations forcées, ainsi qu'à promouvoir le planning familial et des solutions alternatives aux mariages précoces.